

PROCÈS-VERBAL - PUBLIC

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

4^e séance 2024 – 9 mai 2024 – 15 h 11 à 17 h 49
Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage, Maison du citoyen/Visioconférence

PRÉSENCES :

Membres

Marc Bureau, président
Anik Des Marais, vice-présidente
Jean Lessard, membre élu
Claude Fortin – Action Climat Outaouais
Inès Bosse-Thompson – Citoyenne
Benoit Delage – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)
Jessy Desjardins – Brigil
Daniel Dezainde – Les Jardins du Souvenir

Secrétaire

Anick Fortin, coordonnatrice, comités et commissions – Direction générale

Ressources internes

Frédéric Vandal, directeur – Service de transition écologique
Louise Tremblay, cheffe de service, projets écologiques – Service de transition écologique
Alexandre Dumas, coordonnateur, foresterie urbaine – Service de transition écologique
Simon Landry, coordonnateur de projets – Service de transition écologique
Véronique Leduc, adjointe administrative – Direction générale

Aussi présents

Simon Nadeau, citoyen
Alain Pilon, citoyen
Marie-Ève Charlebois, citoyenne
Maude Chouinard-Boucher, conseillère politique
Claude Ménard, agent de recherche
Olimpia Pantelimon, coordonnatrice de projets – Service de transition écologique
Geneviève Michon, coordonnatrice de projets écologiques – Service de transition écologique
Michael Pruneau, coordonnateur de projets écologiques – Service de transition écologique
Yvann Blayo, coordonnateur de projets écologiques – Service de transition écologique
Sandra Gagné, coordonnatrice de projets écologiques – Service de transition écologique

ABSENCES

Lise Filiatrault – Citoyenne

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 15 h 11.

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Anik Des Marais
Appuyé par Jean Lessard*

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

Adoptée

3. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance publique du 21 mars 2024

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal.

Le président remercie Mathieu Charron de son apport à la Commission comme membre citoyen. Il souhaite la bienvenue à Daniel Dezainde, de Les Jardins du Souvenir et mentionne qu'une nouvelle membre citoyenne sera présente à la prochaine séance.

Il est mentionné qu'un Sommet Climat Montréal a eu lieu et qu'il visait à effectuer un suivi du plan climat de la Ville de Montréal. Le président a participé à des ateliers traitant de la gestion des matières résiduelles. En somme, la Ville de Gatineau est très en avance sur plusieurs aspects en environnement.

Marc Bureau remercie Anik Des Marais pour son remplacement à la présidence de la Commission lors de la dernière séance.

4. Période de questions du public

Alain Pilon, vice-président de l'Association des résidents du Plateau, et Marie-Ève Charlebois, présidente du Comité de l'environnement, font part d'une situation qui a eu lieu en avril 2024 en lien avec la coupe d'arbres au parc des Quatre-saisons dans le district du Plateau. Alain Pilon fait la lecture de la lettre, transmise aux membres de la Commission.

En somme, voici les questions adressées à la Commission :

- Est-ce que la Ville de Gatineau a une politique pour protéger les arbres dans les parcs ou ceci est laissé librement à n'importe qui des services d'entretien et de la coupe du gazon?
- Comment s'assurer que cette pratique ne se reproduise plus à l'avenir dans aucun des autres parcs du Plateau?
- Est-ce que la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques de la Ville de Gatineau peut jouer un rôle? Si oui, lequel?

Il est répondu que la coupe des arbres a été prévue et est faite pour ne pas endommager les arbres. Des ingénieurs et des techniciens en foresterie urbaine ont été embauchés par la Ville. Ils respectent les normes établies liées à l'élagage des arbres et tiennent compte des paramètres d'entretien pour chaque type d'arbre.

Le Service de la transition écologique travaille en collaboration le Service des travaux publics pour l'entretien des arbres dans les parcs et espaces verts appartenant à la Ville sur l'ensemble du territoire. Le contrat visant la coupe de branches de certains arbres a été octroyé pour des raisons de santé et sécurité liées à la tonte de pelouse. Cet élagage de branches basses vise également à créer de l'espace pour les passants ainsi que pour la santé des arbres.

Il est ajouté que le Service de la transition écologique évalue la possibilité de mettre en place un projet pilote de non-tonte de gazon autour de la base des arbres. Il est mentionné qu'une vérification sera faite afin de voir la possibilité d'inclure le parc des Quatre-Saisons au projet pilote et les membres de l'Association des résidents du Plateau sont invités à travailler en collaboration avec le Service.

Marie-Ève Charlebois ajoute les questions suivantes :

- Est-ce qu'il est possible de ne pas dénaturiser certains bassins de rétention et espaces verts non utilisés, en consultant les résidents du quartier?
- Est-ce que des études ont été faites quant aux impacts du Mouvement No Mow May qui existe depuis plusieurs années?

Il est répondu que les impacts du Mouvement sont encore en analyse et que la Ville y participe encore cette année. La campagne intitulée Défi Pissenlits a été lancée. Le Service tente de voir comment améliorer la biodiversité des plates-bandes afin de diminuer la superficie de gazon.

En ce qui concerne les bassins de rétention, des actions sont prévues dans le plan climat, tel que d'identifier des approches pour optimiser l'aménagement des bassins de rétention. L'Association de quartier du Plateau manifeste son intérêt à travailler avec la Ville.

Frédéric Vandal fait la lecture d'une question qu'il a reçue par courriel, provenant du groupe de citoyens Gatineau sans pesticides, qui souhaite savoir où se retrouve la liste blanche et si le dicamba est autorisé. Gatineau sans pesticides demande un amendement pour ne lister que la liste blanche.

Frédéric Vandal rappelle que lors de l'application des dispositions réglementaires liées à l'épandage de pesticides à l'extérieur, le règlement s'arrime aux exigences et les annexes du Code de gestion des pesticides du Québec incluant l'annexe 2. Le principe de liste blanche n'est pas prévu dans le Code de gestion des pesticides du Québec.

Après relecture attentive du règlement, il mentionne qu'effectivement, il n'est pas possible d'affirmer hors de tout doute que le dicamba fait partie des ingrédients actifs interdits, puisqu'il n'est pas explicitement nommé dans les interdictions ni dans les autorisations du Code de gestion des pesticides du Québec. Le Service en prend note et le tout sera modifié dans le prochain règlement.

Benoit Delage quitte la rencontre à 15 h 52. Le quorum est maintenu.

5. Points d'information

5.1 Campagne de communication : Défi Pissenlits

Le lien Web de la campagne du Défi Pissenlits organisée par la Ville de Gatineau a été transmis aux membres de la Commission. Il est mentionné que le gazon de 8 terrains municipaux ne sera pas tondu cette année pour tout le mois de mai.

Il est ajouté que Les Jardins du Souvenir participe à cette campagne pour la 3^e année. Il est demandé de voir s'il est possible d'informer et de sensibiliser les propriétaires des immeubles afin de les inciter à participer à la campagne.

6. Présentation : État d'avancement du Plan de foresterie urbaine 2023-2030

L'objectif de la présentation vise à informer les membres de l'état d'avancement de la première année de mise en œuvre du plan de foresterie urbaine 2023-2030. Les objectifs du plan ainsi que les différentes cibles et indicateurs de réussite ciblés pour l'année 2023 sont présentés. Un bilan des principales actions ainsi que les bons coups et les points à améliorer sont exposés. Un document faisant état des résultats détaillés a été transmis aux membres avant la tenue de la séance. En terminant, les membres sont saisis des actions et mesures qui sont prévues pour l'année 2024.

L'effort pour rejoindre la population qui ne participe pas et le grand public est salué. Certains se questionnent comment l'entretien des arbres en lien avec la tonte de gazon peut être considéré tel que discuté lors de la parole au public.

Il est répondu que l'élagage est cyclique et que le Service verra comment inclure des mesures dans le plan afin de revoir les éléments liés à la tonte de gazon.

Il est demandé si un suivi est effectué auprès de citoyens qui ont reçu des arbres gratuitement de la Ville afin de savoir si l'arbre remis a survécu ou non. Il est répondu que malheureusement, dû à des contraintes opérationnelles et logistiques, aucun suivi n'est fait.

Il est suggéré d'impliquer les élus dans la donation des arbres, car certaines personnes n'ont pas de moyens de transport pour aller les chercher. Le Service en prend note. Il est ajouté qu'il y a une réflexion en cours afin de mettre en place une liste de réservation ainsi que des moyens pour impliquer davantage la population et les organismes du milieu.

Il est demandé si le nouveau règlement fonctionne bien ainsi que le niveau d'appréciation des équipes face à la mise en œuvre de ce règlement. Il est répondu que, suite aux importantes modifications apportées à celui-ci en 2012, le règlement a assuré la protection de plusieurs arbres; le taux de refus s'établissant encore à la hauteur de 20 % à 25 %. Des améliorations pourraient être apportées en ce qui concerne les boisés telles que certains pourcentages de conservation qui devraient être ajustés à la hausse ainsi que le taux de superficie à conserver dans un corridor. Le travail de collaboration est fait avec le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD), les commentaires formulés sont pris en considération, mais le fait d'inclure, dans le règlement, la notion de connectivité favoriserait la conservation des corridors.

Des questions en lien avec l'implication des promoteurs immobiliers, ainsi que les secteurs plus défavorisés sont pris en compte. Il est répondu que depuis 2022 plusieurs actions ont été mises en place afin de mieux soutenir les promoteurs et que des efforts sont également déployés pour qu'il y ait une équité territoriale de la canopée.

Benoit Delage se joint virtuellement à la rencontre à 16 h 41.

Il est ajouté que le Service travaille à améliorer les indicateurs de reddition de compte du plan tout en tenant compte des autres plans, tel que le plan de la biodiversité. Une plateforme de monitorages est en développement.

Pause de 16 h 53 à 17 h 07

Les points 7 et 8 prévus à l'ordre du jour sont inversés.

7. Projet pilote de quartiers écologiques concernant le sel de déglçage

Un document synthèse du projet pilote a été transmis aux membres par courriel. Ce document fait état de la mise en contexte du projet ainsi que de la démarche entamée par le Service de transition écologique. Ce dernier a collaboré avec le Service des travaux publics pour l'identification des quartiers écologiques à l'hiver 2024-2025 où la Ville de Gatineau cessera l'épandage de sels de voirie tel que prévu dans la Politique de viabilité hivernale. La politique s'arrime avec l'action 4 et la mesure 4.1 du Plan de gestion de l'eau 2024-2029 (PGE). Un montant financier est prévu afin d'effectuer les échantillonnages et les analyses en laboratoire. Un suivi de la qualité de l'eau sur plusieurs années est planifié afin de visualiser l'effet de l'implantation de ces quartiers écologiques.

Il est ajouté que dans le cadre de la consultation publique relative au Plan d'action de la biodiversité qui s'est déroulée du 17 mai au 7 juin 2023, un vote sur diverses propositions de quartiers dans chacun des secteurs de la ville a été proposé. Les limites des quartiers écologiques identifiés pour l'hiver 2024-2025 sont présentées en annexe du document.

Les membres s'entendent pour dire qu'il sera essentiel de bien informer les personnes concernées dans les quartiers visés afin d'éviter des plaintes ainsi que de rassurer la population quant à la sécurité et de miser sur l'importance du respect de l'environnement. Il est répondu qu'un plan de communication est prévu à cet effet.

Des questions sur les moyens et les façons de faire alternatives sont posées.

8. Projet sur le bannissement du plastique dans les bâtiments municipaux de la Ville de Gatineau

Il est mentionné que l'action 20 du Plan de gestion de l'eau (PGE) 2024-2029 vise à promouvoir le remplissage des bouteilles réutilisables dans les édifices et les événements de la Ville et que l'action du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 vise à encadrer la vente et la distribution de certains produits à usage unique. Certaines mesures prévues dans le PGE et dans le PGMR sont présentées et se résument comme suit :

- Mesures du PGE : Interdire la vente et la distribution de bouteilles en plastique à usage unique dans les événements corporatifs ou soutenus par la Ville et interdire l'achat, la vente et la distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique dans les édifices municipaux;
- Mesure du PGMR : Se doter d'une politique interne afin d'interdire l'achat et la distribution de certains produits à usage unique dans le cadre des activités municipales.

Les membres sont informés d'un portrait sommaire de la pollution produit par le plastique au Québec ainsi que de l'interdiction de vente et de distribution de certains plastiques à usage unique au Canada tel que régi par le gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial est à finaliser sa stratégie 2024-2029 de réduction et de gestion responsable des plastiques au Québec et celle-ci permettra aux municipalités qui ont un PGMR de s'arrimer avec celle-ci.

D'ici la fin de l'année 2024, trois mesures seront déployées. Pour chaque mesure, des exemples de ce qui sera permis et non permis sont présentés ainsi que quelques enjeux et défis dans leur mise en œuvre.

Mesures prévues :

- 1- Interdiction de vente de bouteilles d'eau à usage unique en plastique dans les bâtiments municipaux;
- 2- Interdiction des plastiques à usage unique visés par le règlement fédéral dans les bâtiments municipaux ;
- 3- Interdiction de vendre ou distribuer des bouteilles d'eau en plastique à usage unique dans les événements corporatifs ou soutenus par la Ville.

Les membres posent des questions d'éclaircissements. Les membres seront informés de l'état d'avancement des mesures.

9. Varia

Aucun varia.

10. Prochaine séance

La prochaine séance de la Commission est prévue le 27 juin 2024.

11. Levée de la séance

*Il est proposé par Inès Bosse-Thompson
Appuyé par Jean Lessard*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 17 h 49.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

	
<hr/>	<hr/>
PRÉSIDENT MARC BUREAU	SECRÉTAIRE ANICK FORTIN